

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE**
Conseil Municipal de la Commune de St Léon sur l'Isle
Procès-verbal du conseil municipal
Du mercredi 07 décembre 2022 à 20h30

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi sept décembre, le conseil municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard Saurin, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 17
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

Présents : Nicole BONNET, Sandrine PEYROUNY, Marine NOUGEIN, Julie NAUDET, Gérard SAURIN, Joël TARIS, Régis BONHOMME, Jacky PRIGENT, Stéphane RIDOIN, Gérard QUEVAL, Frédéric CELERIER, Emilie GARCIA, Benjamin REGONESI, Marc MELOTTI, Sandra DELAGE, Maïté ZAUZERE, Audric BERTAUX.

Ont donné pouvoir : Laetitia CHAUMARD à Frédéric CELERIER
Vanessa COUDERC à Julie NAUDET

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35.
Sandrine PEYROUNY a été désignée secrétaire de séance,

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Le PV du conseil municipal du mercredi 26 OCTOBRE 2022 est *approuvé à l'unanimité*.

2/ FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – SALLE DES FÊTES, CIMETIÈRE, LOYERS, PHOTOCOPIES, VAISSELLE CASSÉE

La Commission Finance propose aucune modification des tarifs sauf l'augmentation légale des loyers des appartements communaux à savoir 3,60 % et les concessions du cimetière.

M. Benjamin REGONESI et M. Stéphane RIDOIN s'interrogent sur la nécessité d'augmenter les loyers et proposent au lieu de les augmenter de ne pas les modifier. Si une augmentation est faite ils proposent d'appliquer un lissage à 3 % au lieu de 3.60 % sur tous les loyers et d'augmenter la salle des fêtes.

M. REGONESI pose la question s'il y a besoin d'augmenter les loyers pour boucler le budget ?

Mme Émilie GARCIA évoque l'importance de l'augmentation sur les loyers, que les logements sont occupés par des personnes à faible revenus et que tous n'ont pas l'Allocation Logement. Elle précise que l'année dernière l'augmentation pour le village de retraite a été de 6€ par mois et qu'elle sera à 18€ par mois cette année.

Mme. Sandrine PEYROUNY précise la situation financière fragile des communes et intercommunalité et que le seul levier restant pour la Commune reste les impôts.

M. RIDOIN propose à nouveau l'augmentation de la salle des fêtes.

M. le Maire explique qu'en effet la commune a évoqué la nécessité de travailler sur son utilisation, sa réservation et ces tarifs. Toutefois une augmentation proposée aujourd'hui avant ce travail serait inopportune. Il ajoute que pour les loyers, si l'augmentation ne se fait pas chaque année, elle n'est pas rattrapable l'année suivante car l'augmentation serait trop importante.

De plus après simulation sur le site de la CAF, l'APL compense l'augmentation du loyer pour les locataires.

- Proposition d'augmenter de 5 euros (soit 3% environ) sur l'ensemble des tarifs de la salle des fêtes.

Tarifs communaux 2023

Salle des fêtes et cantine		Salle des fêtes et cantine	
Demandeurs habitant la commune		Demandeurs hors commune	
Salle des fêtes avec cantine	2023	Salle des fêtes avec cantine	2023
Salle seule sans cuisine	160,00 €	Salle seule sans cuisine	270,00 €
Salle avec cuisine sans vaisselle	195,00 €	Salle avec cuisine sans vaisselle	285,00 €
Salle avec cuisine et vaisselle	260,00 €	Salle avec cuisine et vaisselle	360,00 €
Cantine	2023	Cantine	2023
Cantine seule	100,00 €	Cantine seule	120,00 €
Cantine et cuisine sans vaisselle	110,00 €	Cantine et cuisine sans vaisselle	135,00 €
Cantine vaisselle et cuisine	135,00 €	Cantine vaisselle et cuisine	150,00 €
Chèque de Caution pour le matériel	315,00 €	Chèque de Caution pour le matériel	315,00 €
Chèque de Caution ménage	95,00 €	Chèque de Caution ménage	95,00 €

9 Voix pour : Emilie GARCIA, Marine NOUGEIN, Marc MELOTTI, Julie NAUDET, Stéphane RIDOIN, Régis BONHOMME, Sandrine PEYROUNY, Jacky PRIGENT, Benjamin REGONESI.

8 voix contre : Sandra DELAGE, Audric BERTAUX, Nicole BONNET, Joël TARIS, Gérard SAURIN, Frédéric CELERIER, Maïté ZAUZERE, Laetitia CHAUMARD.

2 Abstentions : Gérard QUEVAL, Vanessa COUDERC.

- Proposition d'augmenter les concessions du cimetière conformément aux propositions de la commission finance.

Cimetière	
Concessions	2023
3m2 - 15ans	130,00 €
3m2 - 30ans	195,00 €
3m2 - 50 ans	267,00 €
5m2 - 15ans	210,00 €
5m2 30ans	318,00 €
5m2 - 50 ans	438,00 €
Colombarium 15 ans	320,00 €
Colombarium 30 ans	395,00 €
Colombarium 50 ans	490,00 €
Dépositaire	2023
6 premiers mois / mois	20,00 €
3 mois suivants / mois	27,00 €
3 derniers mois / mois	31,00 €

Adopté à l'unanimité

- Proposition d'augmentation des loyers communaux ; deux élus ne prennent pas part au vote. (Mme GARCIA et M. RIDOIN)

16 voix pour : Audric BERTAUX, Sandra DELAGE, Nicole BONNET, Joël TARIS, Gérard SAURIN, Frédéric CELERIER, Maïté ZAUZERE, Laetitia CHAUMARD, Marine NOUGEIN, Marc MELOTTI, Julie NAUDET, Régis BONHOMME, Sandrine PEYROUNY, Jacky PRIGENT, Benjamin REGONESI, Vanessa COUDERC

1 abstention : Gérard QUEVAL

- M. le Maire propose une augmentation de 3,60% ; deux élus qui ne prennent pas part au vote (Mme GARCIA et M. RIDOIN)

Logement loyer mensuel

Logement	2023
Village de retraite Type I	178,00 €
Village de retraite Type II	246,00 €
Logement de la Poste	422,00 €
T5 Groupe Scolaire sans garage	422,00 €
T4 Groupe Scolaire sans garage	422,00 €
Garage avec logement	41,00 €
Garages seuls	41,00 €

12 voix pour : Audric BERTAUX, Sandra DELAGE, Nicole BONNET, Joël TARIS, Gérard SAURIN, Frédéric CELERIER, Maïté ZAUZERE, Laetitia CHAUMARD, Marine NOUGEIN, Julie NAUDET, Régis BONHOMME, Vanessa COUDERC

5 voix contre : Benjamin REGONESI, Gérard QUEVAL, Sandrine PEYROUNY, Marc MELOTTI, Jacky PRIGENT

- Proposition de ne pas augmenter les photocopies

TARIFS PHOTOCOPIES 2023										
FORMAT	2019		2020		2021		2022		2023 proposition	
	Noir et Blanc	Couleur	Noir et Blanc	Couleur						
PARTICULIERS										
A4	0.20€	0.30€	0.20€	0.30€	0.20€	0.30€	0.20€	0.30€	0.20€	0.30€
A4 recto-verso	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€
A3	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€	0.40€	0.60€
A3 recto-verso	0.80€	1.20€	0.80€	1.20€	0.80€	1.20€	0.80€	1.20€	0.80€	1.20€
ASSOCIATIONS PAPIER FOURNI										
A4	0.03€	0.12€	0.03€	0.12€	0.03€	0.12€	0.03€	0.12€	0.03€	0.12€
A4 recto-verso	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€
A3	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€	0.06€	0.24€
A3 recto-verso	0.12€	0.48€	0.12€	0.48€	0.12€	0.48€	0.12€	0.48€	0.12€	0.48€
ASSOCIATIONS PAPIER NON FOURNI										
A4	0.06€	0.15€	0.06€	0.15€	0.06€	0.15€	0.06€	0.15€	0.06€	0.15€
A4 recto-verso	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€
A3	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€	0.08€	0.30€
A3 recto-verso	0.15€	0.60€	0.15€	0.60€	0.15€	0.60€	0.15€	0.60€	0.15€	0.60€

18 voix pour : Audric BERTAUX, Sandra DELAGE, Nicole BONNET, Joël TARIS, Gérard SAURIN, Frédéric CELERIER, Maïté ZAUZERE, Laetitia CHAUMARD, Marine NOUGEIN, Marc MELOTTI, Julie NAUDET, Régis BONHOMME, Sandrine PEYROUNY, Jacky PRIGENT, Benjamin REGONESI, Vanessa COUDERC, Stéphane RIDOIN, Emilie GARCIA.

1 abstention : Gérard QUEVAL

- Proposition de tarifier la vaisselle cassée au coût réel du rachat.

TARIFICATION VAISSELLE CASSÉE 2023

ASSIETTES	2023	MATERIELS CUISINE	2023
PLATES	3,84 €	SOUPIERES Ø 24	19,42 €
CREUSES	3,57 €	LEGUMIERS Ø 20	9,60 €
DESSERTS	3,00 €	SALADIERS Ø 26	4,66 €
VERRES	2023	PLATS STELLINOX 38CM	10,10 €
EAU	1,96 €	PLATS STELLINOX 46CM	13,58 €
VIN	1,96 €	PLATS STELLINOX 60CM	14,47 €
FLUTES	2,24 €	RONDEAU HAUT Ø 45	190,94 €
COUVERTS	2023	RONDEAU BAS Ø 45	124,49 €
FOURCHETTES	1,89 €	RONDEAU Ø 40	108,22 €
CUILLERES A SOUPE	1,89 €	RONDEAU Ø 35	92,51 €
CUILLERES A CAFE	1,33 €	COUVERCLE ALU Ø 35	45,25 €
COUTEAUX	2,35 €	COUVERCLE ALU Ø 40	48,44 €
DIVERS	2023	COUVERCLE ALU Ø 45	52,28 €
PICHETS INOX	26,50 €	POELE INOX Ø 32	72,84 €
PICHETS VERRES	5,60 €	POELE INOX Ø 28	55,44 €
TASSES	1,65 €	CASSEROLE Ø 20	48,12 €
SOUS TASSES	1,21 €	CASSEROLE Ø 24	59,58 €
TASSES A THE	2,45 €	CASSEROLE Ø 28	86,74 €
SOUS TASSES A THE	1,98 €	PLAT A ROTIR 420MM	51,90 €
CORBEILLES A PAIN	6,95 €	PLAT A ROTIR 370MM	34,25 €
SALIERES	1,18 €	PLAT A ROTIR 520MM	58,68 €
POIVRIERES	1,18 €		
PLANCHE 25CM	13,50 €	PERCOLATEUR	272,89 €
PLANCHE 40CM	31,61 €		
BASSINE	5,00 €	MOBILIER	2023
GRANDS BAQUETS	59,00 €	TABLES LIFETIMES	100,80 €
PLATEAUX JAUNES	29,16 €	TABLES BOIS PLIANTES	137,66 €
USTENSILES	2023	CHAISES	49,08 €
COUTEAUX PRO 20CM	22,19 €	BANCS BOIS PLIANT	68,29 €
COUTEAUX TRANCHE LARD 20CM	19,74 €	TRETEAUX	10,00 €
COUTEAUX A PAIN	21,80 €		
GRAND FOUET 50CM	30,29 €		
LOUCHES Ø 10	10,70 €		
LOUCHES Ø 14	18,64 €		
ARAIGNEE 230MM	34,50 €		
SPATULE BOIS 30CM	4,52 €		

2023 coût réel suite rachat de la vaisselle après cambriolage

SPATULE BOIS 80cm	12,49 €
GRANDS ECUMOIR	24,48 €
PETIT ECUMOIR	9,74 €
GRANDES CUILLERES	14,65 €

3/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Nous sommes confrontés à de nombreux arrêts maladie dont les salaires sont versés aux agents mais dont nous n'avons toujours pas perçu le remboursement par l'assurance.

Il faut rajouter le paiement des agents remplacés et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Cette décision modificative du budget permettra d'attendre les remboursements.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<u>O12 - CHARGES DE PERSONNEL</u>			
6411 - titulaire	28 392,00 €	6419 - atténuation de charges	6 020,00 €
6413 - contractuel	2 163,00 €	70311 - concessions cimetièr	1 320,00 €
6451 - URSSAF	1 677,00 €	752 - revenus des immeubles	997,00 €
6453 - caisse de retraite	1 329,00 €	7788 - produits exceptionnels	10 000,00 €
6817 - Provisions pour créances irrécouvrables	997,00 €		
O23 - virement à la section d'investissement	-16 221,00 €		
TOTAL	<u>18 337,00 €</u>	TOTAL	<u>18 337,00 €</u>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2315 - Abords salle des fêtes	-9 819,00 €	021 - virement de la section de fonctionnement	-16 221,00 €
2188 - Panneaux lumineux	-6 402,00 €		
TOTAL	<u>-16 221,00 €</u>	TOTAL	<u>-16 221,00 €</u>

REGULARISATION CENTIMES RESULTATS ANTERIEURS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,52	RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,71
----------------------------	------	---------------------------	------

Adopté à la majorité

4/ ADHÉSIONS ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE « PROTECTION DU POINT DE PRÉLÈVEMENT » DE LA COMMUNE DE BEYNAC-ET-CAZENAC AU SMDE

Adopté à l'unanimité

5/ CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN (catégorie B) SUITE À LA RÉUSSITE AU CONCOURS

L'ensemble du conseil félicite l'agent pour sa réussite au concours et sa nomination en catégorie B.

Ouverture du poste de technicien.

Adopté à l'unanimité

6/ MISE À JOUR DU TABLEAUX DES EFFECTIFS

Fermeture du poste d'agent de maîtrise principal

Adopté à l'unanimité

7/ DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG (CITÉ NOUVELLE) 1ère TRANCHE

M. RIDOIN a proposé de faire des places enherbées plutôt que goudronnées.

Le coût des places pour ce type de projet est plus élevé.

Le montant des subventions va compenser ce coût et va même être moins onéreux au final que si les places avaient été goudronnées.

La mairie va demander des subventions sur l'ensemble du projet (route, trottoirs, DETR France Télécom, DETR éclairage Public)

Cela va concerner la rue Victor Hugo, la rue des Chênes et Joliot Curie.

Adopté à l'unanimité

8/ DEMANDE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG (CITÉ NOUVELLE) 1ère TRANCHE

Adopté à l'unanimité

9/ DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR L'AMÉNAGEMENT DES PLACES ENHERBÉES DE LA CITÉ NOUVELLE

Adopté à l'unanimité

10/ RÉALISATION D'UN ACTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE (AFA) POUR LA CESSION DE LA PARCELLE À LA CCIVS CONCERNANT LE PROJET DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Adopté à l'unanimité

11/ VALIDATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Présentation faite par M. Joël TARIS de la 1^{ère} partie du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Il comprend :

- Risque feu de forêt
- Inondation
- Marchandises dangereuses (transport)
- Mouvement de terrain
- Risque de tempête
- Risque sanitaire (canicule ... etc.)

M. TARIS remercie l'agent M. Yves BODIN pour l'élaboration du document.

Adopté à l'unanimité

12/ ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES ROUTES DE LA CCIVS À LA COMMUNE DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

La CCIVS attribue environ 80 000 Euros par an pour les travaux de voiries. Au vu des différents aménagements engagés par la commune et la nécessité de remettre en état les routes, la commune de Saint-Léon-sur-l'Isle a demandé un avancement sur les sommes à venir (à savoir 174 000 euros sans subvention) à la CCIVS afin de pouvoir réaliser les travaux.

Les élus de la CCIVS ont accepté.

La CCIVS demande à son tour au conseil municipal de valider la diminution du budget voirie sur les prochaines années à hauteur du montant perçu pour effectuer ces travaux.

Adopté à l'unanimité

13/ MOTION CATASTROPHE – Communes du RIBERACOIS

Ajournée – à revoir pour le prochain conseil

14/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Il n'y en a pas

15/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Le bar l'original souhaite mettre en place une ginguette au bord de l'Isle l'été prochain.
- Rénovation du local pour les infirmières
- Déménagement du local du secours populaire dans le local plus grand se situant juste à côté
- Location avec un bail précaire d'un local à la Fleuriste « La Pensée Bleue »

16/ QUESTIONS DIVERSES

M. Gérard QUEVAL évoque un regroupement d'achat pour les habitants pour diminuer le coût du Fioul

La séance est levée à 22h34

La secrétaire de séance

Sandrine PEYROUNY